



Françoise Roche  
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753  
[FR41@wanadoo.fr](mailto:FR41@wanadoo.fr) / [gc.roche@orange.fr](mailto:gc.roche@orange.fr)  
[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)

## COMMUNIQUE

### La violence à l'Ecole

Lorsque *AUTREMENT POUR LA FSU* (1993-2001) attirait l'attention des élus de la FSU sur la violence qui se développait dans l'ECOLE DE LA REPUBLIQUE, dans le temps même que la LAÏCITE y était de plus en plus contestée, sa rédaction se faisait traiter de fasciste par les mêmes qui aujourd'hui suivent BESANCENOT. Leurs petits camarades U&A opiniaient et aujourd'hui ils souhaitent que les flics\* interviennent dans les collèges et les lycées pour y manier le *karsher*, vite fait bien fait, puis qu'ils dégagent au plus vite...

DARCOS, soi-disant Ministre de l'Education Nationale, qui est sur le banc de touche depuis que SARKOZY lui a retiré la réforme des lycées, est devenu un pétard à idées plus foireuses (*i.e.* merdeuses) les unes que les autres : les médiateurs, les portiques électroniques, la fouille des cartables et celle des élèves au corps, avec des milices spécialisées et des chefs d'établissement assermentés devenant officiers de police ... Sans doute pense-t-il que ce foisonnement de propositions sécuritaires attirera à nouveau sur lui l'attention bienveillante de son chef, en vue, qui sait, d'une promotion à de plus hautes fonctions ... Ce qui ne l'empêche pas de supprimer par milliers les postes d'enseignants, de surveillants, d'agents au nom de l'autonomie des établissements - une foutaise - et de la Sainte LOLF. Indécrottable, il répète que l'ECOLE doit être un sanctuaire et que « *les problèmes doivent se régler à l'interne* ». Décryptage : il faut que ça fasse le moins de vagues possible, c'est-à-dire qu'on en « cause » pour ainsi dire pas. Autre vaste connerie. Mais DARCOS assume tout, afin de ne pas compromettre son brillant avenir d'homme d'Etat (il s'est quand même fait virer de sa Région que dirige SEGOLENE Ière)

Le « sécuritaire » étant non seulement une idéologie mais aussi un pragmatisme, les flics sont chargés d'aller arrêter à la sortie de la maternelle et de la communale deux durs à cuire, cousins de leur état, l'un de 6 ans, l'autre de 10 parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir volé un vélo.

Le gradé qui a envoyé l'équipe policière faire cette sottise, sait bien cependant que pour des délits commis par les mineurs, même si ceux-ci encourent des sanctions et de vraies peines d'incarcération, la responsabilité civile relève des parents ; en l'occurrence ceux-ci ont été prévenus les derniers ... Comme les cocus.

Depuis son ministériat de l'Intérieur, SARKOZY a été à l'initiative de 14 textes législatifs sur la sécurité. En quoi consiste le raisonnement ? L'insécurité oblige à prendre des

mesures. Les mesures sont peu, mal ou pas appliquées du tout. Par conséquent l'insécurité grandit : il faut donc de nouvelles dispositions. Ce système a un double avantage : la question de la sécurité est en permanence posée par l'idéologie sécuritaire et n'en reste pas moins toujours non résolue. Il faut en rajouter un louche, et ainsi de suite. **SARKOZY conforte ainsi son image d'homme à poigne tout en étant parfaitement inefficace !** Ce qui lui permettra de pondre un quinzième texte, etc. Sauf qu'à prendre les citoyens pour des cons, il aura un jour des comptes à leur rendre.

Or, il se trouve que le SNCA e.i.L. Convergence a pour mandats deux ou trois articles d'une loi de SARKOZY. Il s'agit évidemment, en « syndicalisant » ces articles, d'avoir l'exigence républicaine de leur application.

Que disent ces articles de la **loi pour la prévention de la délinquance** (2007)?

D'abord que **la violence à l'Ecole ne se résoudra jamais à l'interne** : qu'il y faut l'intervention d'autres institutions.

Un établissement scolaire est toujours établi sur le territoire municipal. Donc, premier interlocuteur du chef d'établissement, le maire dont les administrés constituent la majorité des parents des élèves de l'établissement. Si l'élève qui fout la pagaille\*\*, vient d'une autre commune, le maire de cette commune est aussi un partenaire bienvenu. Comme la conduite de l'élève par qui le scandale arrive, ou est révélé, bordaille le délit quand elle ne le fonde pas franchement, le Procureur de la République a son mot à dire. La police et la gendarmerie ne tiennent pas à être systématiquement parties prenantes de l'étude de sortie de violence ; mais elles ne refusent pas leur collaboration. Donc l'ECOLE, le représentant élu de la collectivité territoriale, la JUSTICE et même la POLICE, c'est-à-dire **des institutions de la REPUBLIQUE, sont ensemble pour aider l'élève et la famille de l'élève à régler le problème de violence que pose cet enfant ou cet adolescent.**

Comme l'explique une association bénévole d'avocats qui intervient dans les établissements secondaires de certaines régions de France, **ce qui va être négocié entre les Institutions et l'élève et sa famille relève de l'ordre du contrat.**

La famille et l'élève s'engagent à ce que ce dernier change son comportement. Tant que celui-ci sera générateur de trouble, les allocations familiales, s'il y en a, ne seront pas versées, partiellement ou totalement. **Tout sera restitué au retour à la normale, quand le contrat aura été rempli** : respect de l'assiduité, remise au travail, politesse envers les maîtres et les autres personnels de l'établissement, comportement correct envers les camarades, prise de conscience de la responsabilité qu'on doit avoir de ses actes, contribution à la réparation totale ou partielle des dommages causés par la violence de l'élève.

Comme ce sont les Conseils Généraux qui gèrent les allocations familiales, peut-être faut-il attribuer la non application de la loi à la réticence des conseillers généraux qui ne veulent pas se mettre mal avec certains de leurs électeurs.

Mais cette réticence révèle, en profondeur, une opposition « humanitaire » : comment priver certaines familles, souvent bien modestes, de leur dû ? Dû/due est le participe passé du verbe « devoir ». Le « droit » aux allocations familiales n'est un « dû » que si le devoir qui est le contre droit, comme il y a le don et le contre don, est assumé et respecté : **nous quittons**

**l'« l'humanitaire » ravageur pour l'humanisme républicain.** Cela fait une sacrée\*\*\*  
différence !

Que Messieurs FILLON et DARCOS fassent appliquer la loi de Nicolas SARKOZY, au moins ces quelques articles qui concernent l'ECOLE et qui lui rendront la sérénité, avec la laïcité.

S'ils se dérobent, ils montreront, une fois de plus, que l'idéologie libérale qu'ils promeuvent, est une idéologie de classe que son halo sécuritaire rend attrayante aux nantis, mais qui ne réserve que désillusion, misère et insécurité à la grande masse de la population.

*Ceterum, censeo capitalismum esse delendum.*

SFDB, le 25 mai 2009

*Françoise Roche SG*

*\* La dimension républicaine du rôle de la police est souvent escamotée au profit d'une image exclusivement répressive, plus au service des desiderata de ceux qui exercent le pouvoir d'Etat qu'au service de la sécurité de la population.*

*\*\*La violence scolaire commence par l'absentéisme.*

*\*\*\*C'est un juron !*